

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/01/2026 - 604 - 2018 B 08152 - 842 028 532 - A.J ELEC



N° 11084 * 26

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 9 JAN. 2026

N° 2065-SD
(2025)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2024 et clos le : 31.12.2024 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SARL AJ ELEC Adresse du siège social: 02 ALLEE MAISON ROUGE
SIRET : 84202853200013 le téléphone : 83 421 93220 GAGNY
Adresse du principal établissement: 02 ALLEE MAISON ROUGE Ancienne adresse en cas de changement:
93220 GAGNY

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 21 558 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées art. 238 quindecies
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 tendecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
France ruralités revitalisation (FRR), art. 44 quindecies A ☐ Zones franches d'activités nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Autres dispositifs ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 207 Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé INFORCE Expert
Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : MR Pierre MABOUNDOU Expert Comptable CAC
Nom et adresse du conseil : Cab Nazca Concept & Partners Conseil des Entreprises

93400 SAINT QUEN Pierre MABOUNDOU 9/11, Rue Michelet
93140 Bondy 10 pl. de la République

Visa : OGA/OMGA Expert Comptable - Commissaire aux Comptes Examen de conformité fiscale (ECF) - Nom et adresse du prestataire :
Nom et adresse : 9/11, av. Michel 93400 SAINT-QUEN SIREN : 379248842
Tél. 01 49 45 00 21 Fax 01 49 45 00 22
Siret 379 248 842 00039 - APE 692
Email : mapi15@wanadoo.fr

Identité du déclarant Date : 17.04.2025 Lieu : GAGNY
Qualité et nom du signataire MR MARINO COSTA GERANT

Copie certifiée conforme à l'original

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ①	payées par la société elle-même (a)	payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
Montant des revenus répartis ⑤		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés : - SCA - associés gérants : - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités : - SEP et sié de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MR MARINHO Associé Gérant 02 Allée Maison Blanche 93220 GAGNY	5000	2024	52 476				
Mr KASONGA TSHIMANGA Associé 11 Rue du Petit Pont 91860 EPINEY SOUS SENARD	5000	2024	38 702				

I DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ①	231 550	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0 %	15 %	19 %
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ②		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Désignation de l'entreprise				SARL AJ ELEC				Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise				02 ALLEE MAISON ROUGE 93220 GAGNY											
SIRET				8 4 2 0 2 8 5 3 2 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12				Durée de l'exercice précédent* 12							
								Exercice N clos le 31.12.2024							
ACTIF				Brut I				Amortissements-Provisions 2				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012										
		Autres*	014		016										
	Immobilisations corporelles*		028	21 145	030	17 333			3 812						
	Immobilisations financières* (1)		040		042										
	Total I (5)		044	21 145	048	17 333			3 812						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052										
		Marchandises*	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	85 678	070				85 678						
		Autres* (3)	072	3 789	074				3 789						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	34 006	086				34 006						
	Charges constatées d'avance*		092		094										
	Total II		096	123 473	098				123 473						
	Total général (I + II)		110	144 618	112	17 333			127 285						
PASSIF												Exercice N NET I			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120						10 000						
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126						1 000						
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131						43 538						
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136						10 598						
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
Total I		142						65 136							
Provisions pour risques et charges		154						44 091							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166						2 640						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169						11 835						
	Comptes courants d'associés		173						2 413						
	Autres dettes		175						1 170						
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176						18 058							
Total général (I + II + III)		180						127 285							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AJ ELEC		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31.12.2024			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210		
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
				444 730			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	26 787			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	471 517		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	36 271	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243	1 330	
	Rémunérations du personnel*				244	3 797	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250	243 978	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				252	103 707	
	Dotations aux provisions				254	2 736	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 255 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 259 } { 260 }				256	44 091	
	Total des charges d'exploitation (II)				262	918	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	435 498	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	36 019		
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348 }		300	22 388		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	3 240		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	10 598		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	10 598		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 240		
	Divers* , dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	7 927		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprise nouvelle (44 sexies) 986			ZFU-TE (44 octies et octies A) 987	342		
				JEI (44 sexies A) 989			
	ZRD (44 tenecies) 127			ZRR (44 quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991			France ruralités revitalisation (FRR) (44 quinquies A) 181			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345			Investissements et souscription outre-mer 344			
	BUD (44 sexdecies) 992			Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	207
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 352 Déficit col.2 21 558				354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			356			
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	21 558		
				372			

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
Amendes et pénalités	7 927
TOTAL	7 927

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
Impôts et taxes	207
TOTAL	207

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL AJ ELEC								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 148	442		444		446	8 148		
	Installations générales, agencements aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	10 300	462		464		466	10 300		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 697	472		474		476	2 697		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	21 145	492		494		496	21 145		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres	500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 345	532	935	534		536	6 280		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	9 173	552	1 127	554		556	10 300		
	Autres immobilisations corporelles	560	79	562	674	564		566	753		
	TOTAL	570	14 597	572	2 736	574		576	17 333		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AJ ELEC</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	26 699	622		624	(17 392)	626		44 091	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	26 699	682		684	(17 392)	686		44 091	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes 2 3 4 5 6 7 Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780						
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	0		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	5 247		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	SARL AJ ELEC		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le :	01.01.2024	et clos le :	31.12.2024	Durée en nombre de mois	1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel * :	376				6	
dont apprentis	657					
dont handicapés	651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108				444 730	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105					
TOTAL 1	106				444 730	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115				88	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143					
Subventions d'exploitation reçues	113					
Variation positive des stocks	111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153					
TOTAL 2	144				88	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats	121				7 008	
Variation négative des stocks	145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125				29 263	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148				918	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante -- -- --	150				-	
TOTAL 3	152				37 189	
IV – Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3				137 407 629	
V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117				407 629	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	444 730		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026					
Période de référence	024	0	1	/	0	1 / 2 0 2 4 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation		186		/		/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

SIREN 8 4 2 0 2 8 5 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AJ ELEC

ADRESSE (voie) 02 ALLEE MAISON ROUGE

CODE POSTAL 93220

VILLE GAGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille MARINHO COSTA Prénom(s) MANUEL
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5000
Naissance : Date 12.10.68 N° Département 99 Commune LISBONNE Pays PT
Adresse : N° 2 Voie ALLE DE MAISON ROUGE
Code Postal 93220 Commune GAGNY Pays FR

Titre (2) MR Nom de famille KASONGA TSHINANGA Prénom(s) JOSEPH
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5000
Naissance : Date 10.05.75 N° Département 99 Commune KANANGA Pays CG
Adresse : N° 11 Voie RUE DU PETIT PONT
Code Postal 91860 Commune EPINAY SOUS SENARD Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025



(1)

Néant ☒ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE	31.12.2024	SIREN	842028532
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL AJ ELEC		
ADRESSE (voie)	02 ALLEE MAISON ROUGE		
CODE POSTAL	93220	VILLE	GAGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL AJ ELEC

02 ALLEE MAISON ROUGE 93220 GAGNY

Numéro SIRET du principal établissement

84202853200013

Code APE

4321A

Adresse du siège social si différente

02 ALLEE MAISON ROUGE

93220

GAGNY

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant l'imputation des déficits antérieurs	21 558
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g Montant maximum éligible au taux réduit × durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	0
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	21 558
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	0
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k	21 558

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a - c - h - i)

0

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (d - j - k)

0

A.J ELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000€
Siège Social : 2, Allée de Maison Rouge
93220 GAGNY
RCS Bobigny N°842028532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30.06.2025

L'An deux mille vingt CINQ à dix heures trente,
Les associés se sont réunis à la demande de la gérance en assemblée générale ordinaire et conformément à la loi et aux statuts pour satisfaire aux dispositions réglementaires de l'obligation du dépôt des comptes annuels clos le 31.12.2024

Sont présents ou représentés

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
Titulaire de | 5000 Parts |
| ▪ Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel
Titulaire de | 5000 parts |
| | ----- |
| Soit 10000 parts du capital social | 10000 Parts |

Total des parts présentes ou représentées 10000parts sur les 10000 parts de 1€ composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel associé et gérant qui constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la majorité requise des parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer.

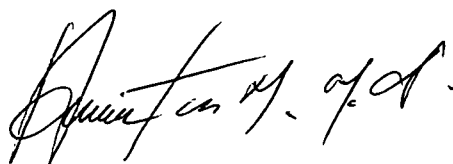
Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes clos le 31.12.2024 et quitus au gérant de sa gestion
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- **L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2024**



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus au siège social pour consultation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette discussion terminée, le Président déclare la séance ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve l'inventaire, et les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêté le **31 Décembre 2024**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2024 qui s'élève à la somme **de +10597.16€** de la manière suivante :

Bénéfice comptable de 2024	+10597.16€
Autres RESERVES	+10597.16€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

TROISIEME RESOLUTION

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par la gérante et les associés.

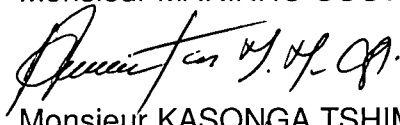
Le gérant

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel



Les associés

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel



Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph

